

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 527, 528 et 445-18



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2016, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 527 : RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017.

RÈGLEMENT NUMÉRO 528 : RÈGLEMENT CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES.

RÈGLEMENT NUMÉRO 445-18 : MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS NO 445 – AJOUT DE CERTAINS TARIFS POUR LES PERMIS DE DÉNEIGEMENT.

Que ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville, au bureau du greffe, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que sur le site Web de la Ville au www.ndip.org. (Ville/Vie démocratique/Réglementation/Règlements généraux).

Que ces règlements entrent en vigueur le 21 décembre 2016.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 20 DÉCEMBRE 2016.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
